

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 22/02/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 11.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant l'isolation par l'extérieur des HLM la Bretonnière à Nantes (44) Numéro Onagre : 2024-02-33x-00166	Bénéficiaire : Nantes Métropole Habitat	Avis : Favorable
-------------------------	---	---	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Passer domesticus* Moineau domestique
- *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle commune
- *Apus apus* Martinet noir

Discussion

Le CSRPN note qu'un des gîtes à chiroptères prévus se trouve au-dessus d'une porte d'entrée. Il demande si cela est pertinent vis-à-vis de l'impact des déjections et du risque de dérangement des individus.

Le porteur de projet indique que cet emplacement est le seul gîte qui était occupé à tous les passages. Pour l'instant il y a peu d'individus donc les déjections sont limitées et il y a un espace d'évacuation à cet endroit. La difficulté éventuelle est que les dispositifs anti-retour qui seront installés ici seront accessibles aux habitants, il y aura donc besoin de communiquer à ce sujet.

Le CSRPN relève qu'il est prévu d'installer des nichoirs sous des lampadaires en compensation pour le Moineau domestique. Il s'interroge sur l'efficacité de la mesure par rapport à l'éclairage. De plus, il demande si le porteur est en contact avec Nantes Métropole sur la trame noire pour voir si ce secteur pourrait être priorisé à la vue des aménagements faits en faveur des chiroptères.

Concernant les nichoirs sur lampadaires le porteur de projet indique qu'il s'agit d'un test. Les lampadaires sont orientés, les nichoirs seront posés pour limiter l'impact du faisceau lumineux. Au début du projet il n'y avait pas de façades conservées et donc pas d'autre espaces pour poser les nichoirs. Il y a un potentiel d'accueil pour les couples présents en report sur les chiens assis.

Le CSRPN indique que ce pourrait être l'opportunité de travailler sur l'heure d'extinction ou la modification du type d'éclairage.

Le CSRPN note que le projet compte sur le report des moineaux sur les bâtiments dont les travaux sont prévus en seconde phase. Mais, sa nidification peut être longue. Il souhaite savoir ce qui est prévu dans le cas où ils seraient encore présents au début des travaux.

Le porteur de projet répond assurer un suivi en phase chantier avec un écologue. Si le report a lieu sur le bâtiment au sud cela sera plus simple car les travaux sont prévus en août. S'il se fait sur le bâtiment nord cela sera plus compliqué car les travaux sont en juillet.

Le CSRPN indique qu'il faut anticiper ce qui sera mis en place si les individus sont présents en juillet.

Délibération

Le CSRPN indique qu'il faudra éclaircir le calendrier de travaux sur la seconde phase, en particulier les éléments sur le moineau concernant son report prévu et les travaux qui pourraient impacter ses zones en sa présence.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Le 27/02/2024

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

